

Hadopi

Paris, le mardi 1^{er} juin 2021

Analyse des dispositifs de lutte contre le piratage de contenus culturels et sportifs en France et à l'international

Publication de la 3^e édition du rapport de veille internationale
Hadopi 2019-2020

L'Hadopi publie sa 3^e édition du rapport de veille internationale. Ce rapport analyse les dispositifs de lutte contre le piratage déployés dans 32 pays, dont, pour la première fois, la France, à la demande des interlocuteurs étrangers. Ce rapport vise à éclairer sur les différentes mesures mises en place dans d'autres pays et à s'inspirer des meilleures pratiques dans un souci permanent d'amélioration du dispositif de lutte contre le piratage français.

Il souligne à nouveau le caractère transnational du phénomène de piratage et des acteurs illicites ainsi que la similarité des enjeux dans les pays impactés, lesquels requièrent une coopération internationale **et la reconnaissance d'une véritable compétence internationale de l'autorité publique pour lui permettre** de contribuer, au niveau européen et international, à une application coordonnée et cohérente des dispositions de lutte contre le piratage.

Ce recours à l'autorité publique est également de nature à faciliter et accélérer la qualification de l'offre illicite, dont le rapport pointe le caractère protéiforme et fortement évolutif, afin de rendre plus aisée la tâche des ayants droit et du juge. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche dite « *Follow the money* » consistant à impliquer les acteurs de la publicité en ligne dans la lutte contre le piratage sur la base d'une liste de services illicites.

Ce rapport souligne à nouveau la nécessité de mettre en place en France un dispositif souple et agile de lutte contre les stratégies de contournement des mesures de blocages mises en œuvre par les opérateurs de services illicites, principalement les créations rapides de sites dits « miroirs ».

L'Hadopi avait déjà pu mettre en exergue dans son rapport de veille internationale publié en 2019, plusieurs modèles administratifs ou judiciaires de blocage en direct des services de piratage sportif, en particulier au Royaume-Uni et au Portugal. Depuis, il est apparu que de nouveaux pays avaient agi contre le piratage de retransmissions sportives et que la France ne devait pas tarder à se doter d'un dispositif de lutte adapté aux spécificités de la lutte contre le piratage de retransmissions de rencontres sportives diffusées en direct.

Enfin, le rapport confirme le besoin d'implication de l'ensemble des acteurs dans la lutte contre le piratage, le cas échéant sous l'égide de l'autorité publique : services de DNS dits alternatifs permettant aux internautes de contourner les mesures de blocage mises en œuvre par leur fournisseur d'accès à internet, fournisseurs de services d'hébergement, moteurs de recherche, réseaux de diffusion de contenus, acteurs de la publicité en ligne ou plateformes de partage de contenus en ligne.

Accéder à la [synthèse](#) et au [rapport](#) de veille complet

A propos de l'Hadopi

Depuis 2009, l'Hadopi agit en faveur de la protection et de la diffusion de la création sur internet. Elle lutte contre le piratage en ligne de l'ensemble des œuvres culturelles protégées par un droit d'auteur dans les domaines de l'audiovisuel, de la musique, du livre numérique ou du jeu vidéo. Chaque jour, l'Hadopi accompagne les internautes vers des usages culturels responsables et respectueux du droit d'auteur.

Contact Hadopi

Caroline Cesbron

06 22 17 34 46 – caroline.cesbron@hadopi.fr